

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1231

présenté par
M. Dionis du Séjour

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« sensibles »,

insérer les mots :

« auquel l'État apportera une aide de 500 millions d'euros. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de rappeler comme objectif l'amélioration de la desserte des quartiers sensibles qui restent souvent enclavés et sont les grands oubliés des politiques des transports alors même que cet enclavement contribue à nourrir le sentiment d'exclusion et donc la colère de leurs habitants.

C'est une ambition forte et courageuse qui nécessite des moyens financiers adaptés mais également fixes.